

Normaliser au nom du développement durable, un ouvrage collectif coordonné par Pierre Alphanhéry, Marcel Djama, Agnès Fortier, Ève Fouilleux (Ed. Quae, 2012) révèle à travers une série d'études de cas les enjeux politiques et sociaux qui sous-tendent la normalisation dans le secteur agricole au sens large.

Toutes les études s'inscrivent dans un contexte de néolibéralisme triomphant. Contesté en raison de crises aussi bien écologiques qu'économiques et du manque de concertation dans la prise de décision, la mise en place de normes entend « modifier les comportements des acteurs afin qu'ils se conforment à une série de bonnes pratiques ». Il s'avère que ce dispositif institutionnel, créé pour contrebalancer les effets du néolibéralisme et du capitalisme dérégulé, en adopte en fait les logiques. Les dispositifs de normalisation s'inscrivent en effet en plein dans la gouvernance globale, définie comme « un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels ». Avec bien sûr une perte du poids politique des Etats-nations et une affirmation de celui des multinationales ainsi que d'autres acteurs non étatiques, et où le statut des profanes tend à devenir égal à celui des experts. Cependant, selon de nombreux contributeurs, la normalisation, en se réduisant « au bon fonctionnement et à l'efficacité des procédures », tend à éviter tout conflit ou controverse, menant à une certaine dépolitisation des enjeux qui en étaient à l'origine. Ainsi, dans le deuxième article, l'étude approfondie d'ISEAL – l'association « globale » des standards environnementaux et sociaux – montre que cette alliance « renvoie tout enjeu à des questions de procédure » et « évite de poser la question du fondement [des standards] et du bien-fondé de leur généralisation ».

La première étude, de Benoît Daviron, chercheur en socio-anthropologie, et Isabelle Vagneron, économiste, nous éclaire sur le processus historique d'apparition des normes sur les produits agricoles, et leurs nombreuses implications. La standardisation a débuté au milieu du XIXème siècle, pour faciliter les échanges par la substituabilité des lots. Cette standardisation a permis la création de marchés à terme, qui, suivant une lecture Giddensienne¹, « contribuent au désenchâssement des produits agricoles de leur contexte local, [...] tout en fournissant des garanties de résultats aux utilisateurs lointains ». Dès lors, la standardisation, qui repose sur des critères arbitraires, est avant tout légitimée par « la qualité

¹ Pour le sociologue Anthony Giddens, la modernité se caractérise par une séparation du temps de toute référence à un local particulier, créant un temps standardisé dans un processus permanent de désenchâssement. Nous vivrions ainsi à l'ère de la modernité avancée, ou radicalisée.

de la procédure d'élaboration du standard ». Le marché international joue un rôle d'écran entre producteurs et consommateurs, qui interagissent seulement au travers des prix. Dans les années 1960, les promoteurs des produits biologiques et du commerce équitable ont construit des circuits alternatifs pour rétablir des liens et de la confiance entre producteurs et consommateurs, dans une sorte de contestation de la modernité. Mais l'agriculture biologique a été redéfinie dans les années 1980, parallèlement à son succès, en passant du magasin de détail spécialisé au label, « gage symbolique » qui implique la « certification par tierce partie » et rétablit ainsi la distance dans la relation commerciale, approfondissant en dernière instance « l'ère de la modernité avancée, ou radicalisée ».

Le sociologue Antoine Bernard de Ramond invite à réfléchir sur la pertinence de la certification à travers l'exemple de l'agriculture raisonnée. Il nous rappelle d'abord que « la Communauté européenne édicte des normes de qualité qui visent principalement l'apparence physique du produit », afin de faciliter le marché commun. Ces normes ne concernant pas les modes de production, ce sont d'autres institutions qui vont s'emparer de la « qualité écologique » du produit. Le réseau Farre (Forum pour une Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement), créé en 1993, promeut une « meilleure » utilisation des pesticides, mais pas moindre. Farre est en effet financé à 85% par les firmes productrices de produits phytosanitaires. Ce nouveau standard est dénoncé comme une « duperie » par les tenants de l'agriculture biologique (AB). Parallèlement, de nombreuses enseignes (Auchan, Carrefour, Casino...) rédigent leur propre cahier des charges pour garder la traçabilité des produits, afin de prévenir de nouvelles crises sanitaires. Quant aux distributeurs nord-européens, qui importent une part importante de leurs fruits et légumes, ils fondent en 1997 la certification EurepGap, définissant un référentiel commun de « conditions minimales à respecter pour pouvoir fournir un distributeur adhérent d'EurepGap ». Face à ces nouvelles certifications, la question de la valorisation se pose, pour les consommateurs comme pour les producteurs. Du point de vue du producteur, la mention « agriculture raisonnée » est difficile à valoriser commercialement (à la différence des produits issus de l'AB) et est encore faiblement reconnue à l'étranger. En plus du coût de la certification, le comptage, les observations et les cahiers à tenir constituent un surcoût souvent important pour les producteurs. Si bien que financièrement, les normes sanitaires et environnementales profiteraient surtout aux entités qui gèrent les certifications.

Gilles Allaire, socio-économiste, et Matthieu Ansaloni, chercheur en sciences politiques, comparent le poids des environmentalistes français et britanniques dans la conduite des mesures agroenvironnementales (MAE), instituées en 1985 et devenues obligatoires en 1992, en mesures d'accompagnement de la PAC. Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre de contrats auxquels les agriculteurs souscrivent volontairement contre une compensation monétaire ; ce qui en fait, selon les auteurs, des « standards publics ». Les mesures agroenvironnementales s'inscrivent dans le contexte de la libéralisation progressive de la PAC, qui ne prend plus « pour objet principal les agriculteurs, mais les consommateurs et les contribuables ». Le consensus modernisateur, reposant sur le progrès technique, la parité et l'expansion économique, n'est pas remis en cause de la même façon chez les Français que chez les Britanniques. Ces derniers perçoivent l'agriculture comme « une source de dégradation de la campagne ». Les fondations britanniques de protection de la nature ont des ressources organisationnelles et financières considérables, à l'image de la *National Trust* ou de la *Royal Society for the Protection of Birds*. Dans l'esprit britannique libéral, « les aides publiques dont bénéficient les agriculteurs au titre de la PAC sont indues », dans la mesure où l'argent public doit être dédié uniquement aux biens publics. Au contraire, les Français sont très marqués par « la question sociale » et la mort programmée des petits exploitants. Ainsi, « les environmentalistes [français] peinent à faire entendre leur voix », et le syndicalisme, moins sensible aux enjeux environnementaux, reste majoritaire dans le rapport politique. L'action des environmentalistes français ne concerne alors qu'« une part restreinte de territoire, comme les zones montagneuses », et souffre de faibles moyens financiers et organisationnels, autant que d'une faible représentativité. Les Français ont donc plus de mal à dépasser les intérêts sectoriels et à produire des expertises scientifiques au nom de stakeholders (acteurs concernés), alors que la PAC est soumise à ces logiques. La contractualisation issue des mesures agroenvironnementales donne une place nouvelle à la science, aux experts et aux mouvements sociaux qui produisent standards publics et services environnementaux.

Emmanuelle Cheyns, sociologue, montre comment les dispositifs de normalisation peuvent mener à dépolitiser les standards, à travers l'exemple du processus de certification *RSPO*² pour une « huile de palme durable ». Par-delà la critique classique portant « sur l'inégalité des ressources et des compétences des participants », la représentation équilibrée des parties prenantes est également mise

² *Roundtable On Sustainable Palm Oil*, <www.rspo.org>

à mal par la « substitution de la représentation » de ceux qui ne sont pas organisés en groupes d'intérêts – comme les *smallholders* (les producteurs familiaux qui ont de petites surfaces) et les communautés locales – notamment par les sociétés de plantation. Cette substitution est légitimée par la logique de « responsabilité individuelle », typique du « format libéral de l'action », qui « génère l'exclusion de certains arguments et participants ». La posture pragmatique et réaliste adoptée dans le processus de décision écarte tout débat sur la question du « juste », par ses dispositifs mêmes : les technologies de rencontre appliquées, de nature connexionniste (comme les *world café* ou l'*open space technology*) reposent sur le « détachement par rapport à des exigences morales », tout comme la méthode dite des « principes, critères et indicateurs ». Ceux qui ne maîtrisent pas, ou refusent d'accepter cette « grammaire libérale », comme les communautés locales et les producteurs familiaux, se trouvent alors disqualifiés, accusés d'être « hors sujet », lorsque ce n'est pas de « militantisme ». Les modèles de production agro-industriels sont naturalisés et ne peuvent alors être remis en question par les producteurs familiaux, « qui envisagent au contraire [souvent] une intégration agriculture-nature ». On observe ainsi une « dichotomie des savoirs » entre les savoirs locaux et pratiques, fondés sur « l'évocation ou la documentation de cas », et les savoirs globaux et théoriques, « fondés sur la biologie, l'agronomie et le management ». La « civilité libérale », concept emprunté à L. Thévenot, témoigne d'une « légitimité par le détachement [...] qui contraste avec l'attachement des figures locales ». L'auteur rappelle alors que « la rationalité mise en œuvre conduit à masquer qu'une politique implicite est pourtant sous-jacente aux choix réalisés, [... car] la technicisation des variables n'est en rien apolitique ».

Stéphane Guéneau, chercheur en sciences de l'environnement, analyse les effets d'un des nouveaux instruments de gouvernance, le *Forest Stewardship Council (FSC)*. Créé en 1993 pour élaborer « un système de certification de la gestion responsable des forêts », l'objectif du FSC est d'influencer l'acte d'achat des consommateurs à travers un étiquetage spécifique. Les procédures de décision du FSC se veulent fondées sur « un équilibre entre les sphères économiques, écologiques et sociales », chacune étant pour cela représentée par une chambre indépendante de poids décisionnel égal ; et ses trois principes de fonctionnement sont l'inclusion des parties prenantes, l'argumentation et la transparence. Cependant, S. Guéneau montre qu'en dépit des positionnements du FSC, par exemple en faveur de l'équité entre le Nord et le Sud, ses pratiques réelles ne peuvent que refléter « un certain état du

monde », où des pays restent hégémoniques par leurs représentants non étatiques. Et où d'autres régions, comme l'Asie et l'Afrique, se trouvent très peu représentées malgré « des stratagèmes procéduraux complexes de rééquilibrage des forces en présence ». De plus, les capacités discursives des parties prenantes sont extrêmement inégales, selon qu'elles sont organisées en lobby ou ne se rencontrent que lors des réunions du FSC, sans préparation possible. Ainsi, certaines parties prenantes minoritaires mais très actives – comme les ex-dirigeants du FSC ou les ONG étant à son origine – produisent une sorte d' « expertise interne » et ont un intérêt à maintenir la pérennité du système. Elles favorisent alors son inertie, quitte à le faire parfois dévier de ses objectifs premiers. Par surcroît, « la recherche coûte que coûte de consensus peut quelque peu effacer des points de divergence fondamentaux ». Au point que S. Guéneau en conclut : « le processus délibératif a avant tout cherché à satisfaire un objectif procédural, celui de rechercher le consensus », en se contentant d'encadrer des pratiques sans jamais remettre en cause le modèle d'exploitation industrielle de la forêt.

Pierre Alphanféry, sociologue, et Agnès Fortier, ethno-sociologue, étudient le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) mis en place par le ministère en charge de l'environnement, afin de pouvoir évaluer les politiques liées à la préservation de la biodiversité. Ils montrent que « le processus de normalisation porté par le SINP, caractérisé par une dynamique de calcul et de standardisation des pratiques, entre en tension avec les logiques d'une partie des producteurs de données, composée d'amateurs et de bénévoles ». La protection de la nature se serait transformée en « parti pris gestionnaire ». Le SINP tente de concilier une démarche de type partenarial entre des associations et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Mais aussi une procédure de type *top-down*, puisque le Muséum décide entre autres du référentiel taxinomique, qui doit à la fois permettre d'inclure les données françaises dans des ensembles plus vastes (européen ou international) et être approprié par les bénévoles. Or, on le comprend à la lecture de l'article, l'élaboration de standards de données « participe d'une simplification du réel, et tend à disqualifier une grande variété de savoirs ».

Peter Gibbon, sociologue et économiste, va à contre-courant des interprétations de nombreux sociologues (Goodman, Luthman, Bourdieu etc.) qui affirment l'appropriation capitaliste de l'agriculture

et la dimension destructrice des institutions sociales du néolibéralisme. En prenant l'exemple de l'agriculture biologique, P. Gibbon montre non seulement que « le développement des normes biologiques a connu un mouvement propre », mais surtout que « le néolibéralisme se traduit [...] par un nouveau style de (re)régulation et non par une pure dérèglementation ». En effet, le capitalisme « prospère aussi par la différenciation des produits [...] or une accumulation commerciale basée sur la différenciation des produits naturels est mieux accomplie par des normes strictes plutôt que permissives ». Ce qui va tout à fait dans le sens des attentes du mouvement bio. Seul point négatif d'après l'auteur : « le renforcement des règles a peut-être joué comme une barrière à l'entrée pour les petits opérateurs ».

Marcel Djama, socio-anthropologue, et Aude Verwilghen, ingénieur agronome, prennent comme E. Cheyns l'exemple de la certification RSPO pour une « huile de palme durable », instituée pour éviter de nouveaux boycotts de l'huile de palme. Les auteurs soutiennent que « les rationalités managériales occupent une place centrale dans le fonctionnement des standards durables et qu'elles tendent à marginaliser les savoirs scientifiques ou profanes ». Comme E. Cheyns, les auteurs remarquent que le consensus, central dans la dynamique managériale de RSPO, « n'est pas un aboutissement du débat ou de la négociation (contrairement au compromis) mais au contraire une neutralisation du débat ». Les points les plus controversés sont évacués de l'élaboration du standard et traités par « des comités spécialisés ». Ces comités paraissent disqualifier le savoir académique ou scientifique au profit « des impératifs de production de solutions 'pratiques' », en dépit même des discours de rationalisation scientifique. L'audit, en contrôlant la conformité aux normes, « contribue [à son tour] à inscrire les problèmes environnementaux dans un registre marchand [...] au profit de techniques d'évaluation comptable ».